



DECISION N°2021-113 relative à la composition du comité d'experts spécialisé "Alimentation animale"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 juin 2018;

Vu la décision n°2020-01-004 du 8 janvier 2020 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Alimentation animale » ;

Vu la délibération n° 2020-2-03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 17 novembre 2020.

DECIDE:

Article 1er : La durée du mandat des membres du comité d'experts spécialisé « Alimentation animale » est prolongée d'un an pour prendre fin le 31 août 2022.

Article 2: Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Alimentation animale » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Enjalbert (Francis), président Mme Bayourthe (Corine), vice-présidente Mme Médale (Françoise), vice-présidente M. Demarquoy (Jean) Mme Dupont (Joëlle)

.../...

Mme Ferlay (Anne) Mme Forano (Evelyne) M. Geffard (Olivier) M. Hoste (Hervé) M. Jaeg (Jean-Philippe) M. Juin (Hervé) Mme Lefloch (Nathalie) Mme Letourneau-Montminy (Marie-Pierre) M. Pouliquen (Hervé) Mme Priymenko (Nathalie) M. Schmidely (Philippe)	
Article 3 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.	
Fait à Maisons-Alfort, le 28 mai 2021	
I	∟e Directeur Général
	Or Roger GENET